

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

Décision du 20 septembre 2022 portant délégation de signature du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides

NOR : IOMV2225265S

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les livres II, V, VII et VIII de ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n° 54-1055 du 14 octobre 1954 portant publication de la convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés, signée le 11 septembre 1952 à New York ;

Vu le décret du 11 avril 2022 portant nomination du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides – M. BOUCHER (Julien),

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Oriane-Jill Aoust, officier de protection, cheffe d'antenne, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, tous actes individuels pris en application des articles L. 121-7, L. 511-6, L. 511-7, L. 512-2, L. 513-1, L. 531-10, L. 531-26 à L. 531-28, L. 531-30, L. 531-32, L. 531-36 à L. 531-39, L. 531-42, L. 754-1, L. 754-7, R. 531-5 et R. 591-12-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, durant l'exercice de ses fonctions à l'antenne de Mayotte.

Article 2

Délégation est donnée à M. Gauthier Roubichou, adjoint administratif de chancellerie, adjoint de la cheffe d'antenne, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, tous actes individuels pris en application des articles L. 531-36 à L. 531-39, R. 531-5 et R. 591-12-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, durant l'exercice de ses fonctions à l'antenne de Mayotte.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (www.ofpra.gouv.fr).

Fait le 20 septembre 2022.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,*

J. Boucher

